

CERCLE CONCORDE .

Blanchiment d'argent : les salariés trinquent**Les employés de l'établissement de jeux de la rue Cadet (IX e) font les frais des démêlés judiciaires de leurs patrons perquisitionnés fin novembre.**

SURFANT sur la mode du poker, le Cercle Concorde avait ouvert en 2006 avec une licence du ministère de l'Intérieur... pour faire l'objet quelques mois plus tard, le 27 novembre 2007, d'une perquisition policière qui a mené à la fermeture provisoire de l'établissement.

Une dizaine de personnes ont été interpellées, parmi lesquelles Roland Cassone, l'une des dernières grandes figures du banditisme marseillais, suspecté d'être au cœur d'un vaste réseau de recyclage d'argent sale lié au Cercle Concorde. Seulement voilà : ce jour-là, personne n'a songé à avertir les salariés, qui ont tout simplement trouvé portes closes en se rendant à leur travail. Quant à leurs salaires, les virements se sont arrêtés le jour même où les tables de jeux ont cessé de fonctionner, plongeant la plupart des employés dans une véritable détresse financière.

Pas de salaire depuis trois mois

« Je suis enceinte mais je ne peux même pas prétendre au congé maternité, puisque je ne peux pas fournir mes trois derniers bulletins de salaire, s'indigne une jeune croupière. J'ai des crédits qu'il m'est impossible d'honorer et un loyer que je ne suis plus en mesure de régler. Je dois quitter mon logement. C'est inextricable. » Traités et emprunts impossibles à assumer, fins de mois de plus en plus difficiles à boucler, les salariés du Cercle Concorde n'en peuvent plus : « Certains d'entre nous ont des enfants qu'ils élèvent seuls ! Qu'allons nous faire ? » s'interroge un employé. « On nous fait croire depuis des semaines, renchérit un croupier, que le juge chargé du dossier va nommer un mandataire et que nos salaires vont être versés ! Une mascarade. Et nous ne pouvons même pas postuler ailleurs, puisque nous sommes toujours sous contrat. »

Réunis une fois encore mercredi devant les portes de verre du Cercle Concorde, les salariés sont parvenus à rencontrer l'un des mystérieux dirigeants de l'établissement qui leur a assuré que leur salaire du mois de novembre serait réglé le 14 ou le 15 février prochain. Quant au cercle, il pourrait rouvrir dans... quelque temps. Tout au moins le Vegas, la salle de l'établissement consacrée au poker. Mais, parmi les employés, bien peu sont ceux qui croient à cette énième promesse. « On nous mène en bateau, soupire une jeune femme. Ils gagnent du temps avec nous. Nous ne savons même pas si quelqu'un dirige encore vraiment ce cercle. »

Cécile Beaulieu

Le Parisien , vendredi 08 février 2008



RUE CADET (IX e), MERCREDI. Les salariés du Cercle Concorde demandent à être payés. LP/C.B.